

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN ISO 14024:2018

### **Labels et déclarations environnementaux - Délivrance du label environnemental de type I - Principes et procédures (ISO**

Umweltkennzeichnungen und -  
deklarationen - Umweltkennzeichnung  
Typ I - Grundsätze und Verfahren (ISO  
14024:2018)

Environmental labels and declarations -  
Type I environmental labelling -  
Principles and procedures (ISO  
14024:2018)

03/2018



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 14024:2018 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 14024:2018.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 14024:2018

**NORME EUROPÉENNE** **EN ISO 14024**  
**EUROPÄISCHE NORM**  
**EUROPEAN STANDARD**

Mars 2018

ICS 13.020.50

Remplace EN ISO 14024:2000

Version Française

**Labels et déclarations environnementaux - Délivrance du  
label environnemental de type I - Principes et procédures  
(ISO 14024:2018)**

Environmental labels and declarations - Type I  
environmental labelling - Principles and procedures  
(ISO 14024:2018)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 21 mars 2018.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles**

**Sommaire**

Page

**Avant-propos européen ..... 3**

ILNAS-EN ISO 14024:2018 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

## Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 14024:2018) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 207 "Management environnemental".

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en septembre 2018, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en septembre 2018.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace l'EN ISO 14024:2000.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

## Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 14024:2018 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 14024:2018 sans aucune modification.

---

---

**Labels et déclarations  
environnementaux — Délivrance du  
label environnemental de type I —  
Principes et procédures**

*Environmental labels and declarations — Type I environmental  
labelling — Principles and procedures*

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2018

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Geneva  
Tél.: +41 22 749 01 11  
Fax: +41 22 749 09 47  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

# Sommaire

	Page
<b>Avant-propos</b> .....	<b>v</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>vi</b>
<b>1 Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2 Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3 Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>4 Objectif du label environnemental de type I</b> .....	<b>3</b>
<b>5 Principes</b> .....	<b>4</b>
5.1 Nature volontaire du programme.....	4
5.2 Relation avec l'ISO 14020.....	4
5.3 Utilisation des écolabels.....	4
5.4 Prise en compte du cycle de vie.....	4
5.5 Sélectivité.....	4
5.6 Critères environnementaux du produit.....	4
5.6.1 Facteurs à considérer pour le cycle de vie.....	4
5.6.2 Fondement des critères.....	4
5.7 Caractéristiques fonctionnelles du produit.....	5
5.8 Validité des exigences du programme.....	5
5.8.1 Période de validité.....	5
5.8.2 Période de revue.....	5
5.9 Consultation.....	5
5.10 Conformité et vérification.....	5
5.11 Qualité des données.....	5
5.12 Transparence.....	6
5.13 Accessibilité.....	6
5.14 Fondements scientifiques des critères environnementaux du produit.....	6
5.15 Conflits d'intérêts.....	6
5.16 Compétences des vérificateurs.....	6
5.17 Coûts et redevances.....	7
5.18 Confidentialité.....	7
5.19 Reconnaissance mutuelle.....	7
<b>6 Procédures</b> .....	<b>7</b>
6.1 Généralités.....	7
6.2 Consultation des parties intéressées.....	7
6.3 Choix des catégories de produits.....	8
6.3.1 Réalisation d'une étude de faisabilité.....	8
6.3.2 Proposition de catégorie de produit.....	8
6.4 Choix et définition des critères environnementaux pour les produits.....	8
6.4.1 Choix des critères environnementaux pour les produits.....	8
6.4.2 Définition des critères environnementaux pour les produits.....	9
6.5 Choix des caractéristiques fonctionnelles du produit.....	10
6.6 Rapport et diffusion.....	10
6.7 Modalité de modification des critères environnementaux du produit.....	10
<b>7 Certification et conformité</b> .....	<b>11</b>
7.1 Généralités.....	11
7.2 Concepts de base.....	11
7.2.1 Généralités.....	11
7.2.2 Règles générales.....	11
7.2.3 Critères environnementaux et caractéristiques fonctionnelles du produit pour chaque catégorie de produit.....	12
7.3 Attribution d'une licence.....	12
7.4 Procédures d'évaluation et de démonstration de la conformité.....	12
7.4.1 Principe de base.....	12